



## COMMUNE DE VERNEUIL-EN-HALATTE

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers  
municipaux  
En exercice : 27  
Nombre de votants : 27  
Nombre de présents : 27

L'AN DEUX MILLE VINGT SIX, LE VINGT SEPT AVRIL A 19h00,

Le Conseil Municipal de la Commune de VERNEUIL-EN-HALATTE dûment convoqué par Monsieur le Maire, par lettre en date du 23 avril 2026, s'est réuni à la Salle des Fêtes, Place de Piegaro, sous la présidence de Monsieur Philippe KELLNER, Maire, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

**Présents :**

M. Philippe KELLNER, Maire,  
Pascale CADET, Bruno BIANCHI, Laurence DURA, Jean-Philippe  
LEBAILLIF, Nadine FRANCON, Arnaud VANNIER, Karen DUCROT, Hugo  
NICAISE, *Adjoints au maire*  
Cindy HENWOOD, Christophe ALVARÈS, Karine PETIT, Jean ALESI, Cécile  
VANNIER, Gery SERRE, Julia SELIER, Hervé POTEAUX, Cindie KELLEN,  
Jean-Paul AMBELLOUIS, Corinne SKORIC, Laurent LENAIN, Caroline  
CORRALL, Jonathan CHATELAIN, Pauline EVRARD AURIAULT, Daniel  
METIVIER, Brigitte BLONDEAU, Lucas VALLÉE, *Conseillers Municipaux*

**Secrétaire de séance :** Laurent LENAIN

Formant la majorité des membres en exercice.

## URBANISME

### 2026-49 Acquisition par la commune de la parcelle cadastrée BV 103 appartenant à madame AMAURY Marie-Odile située rue du Professeur CALMETTE (lieu- dit les GRANGES) à VERNEUIL EN HALATTE 60550

**Contexte :**

La parcelle cadastrée BV 103 d'une superficie de 1 529 m<sup>2</sup> est un terrain longiligne et actuellement en friche.

La propriétaire, madame AMAURY Marie-Odile, veuve de Monsieur AMAURY Philippe, est domiciliée au 40 Avenue de SAXE à PARIS 75007.

La commune a entamé dès le mois de septembre 2023, une prise de contact avec madame AMAURY afin de lui proposer l'acquisition à l'amiable de cette parcelle, celle-ci présentant un intérêt pour un projet foncier toujours en cours d'étude.

Bien que les premiers courriers soient restés sans réponse, une prise de contact a enfin eu lieu par l'intermédiaire du notaire chargé de la succession.

De ce fait, en date du 10 avril 2025, Madame AMAURY a fait une proposition à 120 000 euros soit 78.48 euros du m<sup>2</sup>.

Cette parcelle, actuellement en défaut d'entretien, présente un réel intérêt pour la commune, de par sa qualité d'accès au futur projet foncier sur le lieu- dit « les Granges », desservant ainsi les futures constructions « AUBARNE constructeur » à vocation sociale et majoritairement réservées aux militaires.

## LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU, les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L 324-1 et suivants 221-1, L 221-2, L300-1, L.213.3,

VU, la délibération 2026-27, portant délégation d'attributions du conseil municipal au Maire conformément à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU, l'avis rendu par les services de France Domaines en date du 03 Août 2023 stipulant que « ce projet d'acquisition n'entre pas dans l'obligation de consultation à savoir : sont considérés comme réglementaires les seules demandes d'évaluation concernant les projets d'acquisitions d'immeubles d'un montant égal ou supérieur à 180 000 euros » et qui ne nécessite au final, pas d'avis préalable,

Vu l'avis favorable de la commission d'urbanisme du 22 avril 2026

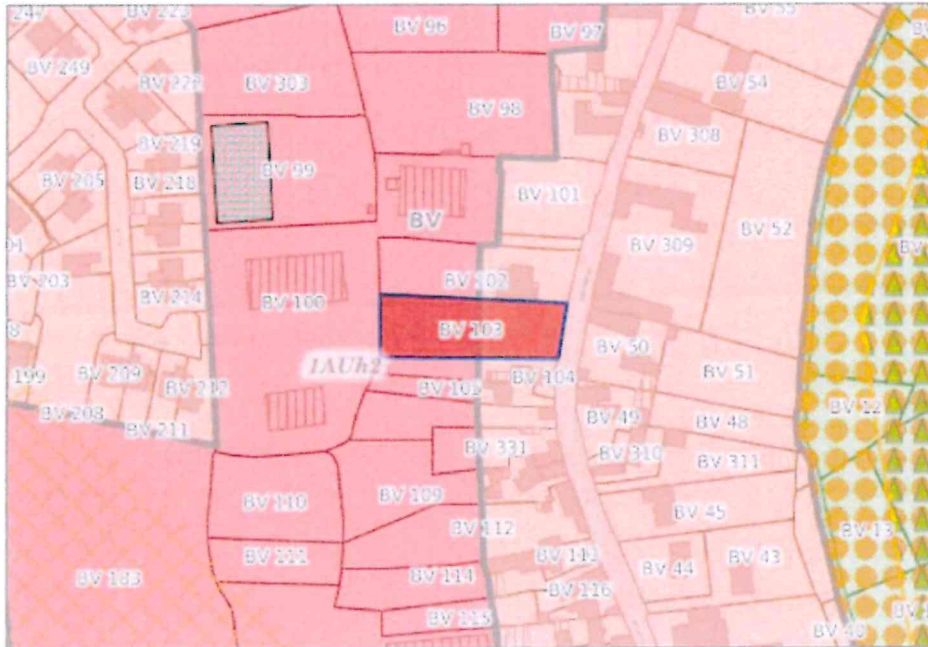
CONSIDERANT,

- L'emprise foncière d'une contenance de 1 529 m<sup>2</sup> présentant l'intérêt d'une réserve foncière qui sera mise à disposition du projet de construction « AUBARNE »
- L'intérêt de cette parcelle dans le programme de maîtrise foncière de la commune afin de permettre la réalisation de nouveaux projets à vocation sociale dans le cadre notamment, d'un rattrapage du déficit en logements sociaux de la commune,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- ✓ **APPROUVE** l'acquisition par la commune de Verneuil-en-Halatte, d'une emprise foncière de 1529 m<sup>2</sup>, cadastrée section BV n° 103 dont le prix est fixé à **120 000 € HT**
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire de Verneuil-en-Halatte 60550, ou les représentants qu'il désignerait expressément, à signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'acte de propriété dudit bien au prix de **120 000 € HT (frais annexes à la charge de la commune)**

Plan de situation



Pour Extrait Conforme,  
A Verneuil-en-Halatte, le 28 avril 2026

Le Maire,



Philippe KELLNER

